



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du Jeudi 27 Septembre 2018

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, Vice-Président, puis de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.2.1, 1.2.2, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 7.7, 8.1, 8.2, 8.3, 8.4, 8.5, 8.6, 8.7, 8.8, 8.9, 8.10, 8.11, 8.12, 8.13, 2.1, 2.2, 2.3, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 3.12, 3.13, 3.14, 3.15, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 4.7, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 5.7, 5.8, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6, 6.7, 6.8, 6.9, 9.1, 9.2.

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 21h10.

Étaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX (à partir du 1.1.1) Arguel : M. André AVIS représenté par M. Claude GRESSET-BOURGEOIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU (jusqu'au 3.2) Avanne-Aveney : M. Alain PARIS représenté par Mme Marie-Jeanne BERNABEU Besançon : M. Eric ALAUZET (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 1.1.4), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Nicolas BODIN, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 1.1.1), M. Abdel GHEZALI (à partir du 1.1.1), M. Philippe GONON (à partir du 1.1.7), M. Jacques GROSERRIN, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, M. Thierry MORTON (jusqu'au 3.8), M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX (à partir du 1.1.1), Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET (à partir du 1.1.1), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS (à partir du 1.1.5), M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (à partir du 1.1.7), Mme Catherine THIEBAUT (à partir du 1.1.7), M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF (à partir du 1.1.1) Beure : M. Philippe CHANEY représenté par Mme Chantal JARROT Bonnay : M. Gilles ORY Brailans : M. Alain BLESSEMAILLE (à partir du 1.2.1) Busy : M. Alain FELICE (à partir du 1.2.1) Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT représenté par Mme Andrée ANTOINE Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chevroz : M. Yves BILLECARD Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.1) Cussey-sur-l'Ognon : M. Jean-François MENESTRIER Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY (à partir du 2.1) Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN représenté par Mme Sandrine BOUTARD Gennes : Mme Thérèse ROBERT représentée par M. Christophe DEMESMAY Grandfontaine : M. François LOPEZ Larnod : M. Hugues TRUDET représenté par M. Sébastien CUINET (jusqu'au 3.2) Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER (jusqu'au 3.2) Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Marchaux-Chaufontaine : M. Jacky LOUISON Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ (à partir du 2.1) Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Nancray : M. Vincent FIETIER Noironte : Claude MAIRE Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Palise : Mme Daniel GAUTHIEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pugey : M. Frank LAIDIE (à partir du 7.6) Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET (à partir du 5.1) Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Thise : M. Alain LORIGUET Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD (à partir du 1.1.1) Vieilley : Mme Christiane ZOBENBULLER représentée par M. Franck RACLOT Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER représenté par M. Pascal PETETIN Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL (à partir du 1.1.1)

Étaient absents : Besançon : M. Julien ACARD, M. Thibaut BIZE, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD, Mme Myriam EL YASSA, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Carine MICHEL, M. Michel OMOURI, Mme Rosa REBRAB, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE Boussières : M. Bertrand ASTRIC Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Champoux : M. Philippe COURTOT Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET Franois : M. Claude PREIONI La Chevillotte : M. Roger BOROWIK La Vèze : Mme Catherine CUINET Marchaux-Chaufontaine : M. Patrick CORNE Merey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Morre : M. Jean-Michel CAYUELA Novillars : M. Philippe BELUCHE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Roset-Fluans : M. Arnaud GROSERRIN Saint-Vit : M. Pascal ROUTHIER Saône : M. Yoran DELARUE Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY Venise : M. Jean-Claude CONTINI

Secrétaire de séance : M. Anthony POULIN

Procurations de vote :

Mandants : F. GALLIOU (à partir du 3.3), J. ACARD, T. BIZE, P. BONNET, P. BONTEMPS, E. BRIOT, C. CAULET, P. CURIE (à partir du 1.1.7), Y.M. DAHOUI (jusqu'au 3.8) D. DARD (à partir du 1.1.1), M. EL YASSA (à partir du 1.1.1), P. GONON (jusqu'au 1.1.6), M. LEMERCIER, C. LIME, C. MICHEL, T. MORTON (à partir du 3.9), M. OMOURI (à partir du 1.1.1), R. REBRAB (à partir du 1.1.1), D. SCHAUSS (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 1.1.4), C. WERTHE, G. GAVIGNET (à partir du 1.1.1), P. CORNE, P. CONTOZ (jusqu'au 8.13), J.M. BOUSSET, Y. DELARUE, J.Y. PRALON, J.M. JOUFFROY

Mandataires : B. VOUGNON (à partir du 3.3), P. MOUGIN, E. MAILLOT, J. GROSERRIN, M. LOYAT, C. DELBENDE, F. PRESSE, C. THIEBAUT (à partir du 1.1.6), T.MORTON (jusqu'au 3.8), J.L. FOUSSERET (à partir du 1.1.1), M. ZEHAF (à partir du 1.1.1), C. BOTTERON (jusqu'au 1.1.7), B. FALCINELLA, P. DUCHEZEAU, N. BODIN, S. WANLIN (à partir du 3.9), S. PESEUX (à partir du 1.1.1), A. GHEZALI (à partir du 1.1.1), E. ALAUZET (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 1.1.4), L. FAGAUT, B. GAVIGNET (à partir du 1.1.1), J. LOUISON, D. HUOT (jusqu'au 8.13), F. BAILLY, J. KRIEGER, S. RUTKOWSKI, Y. MAURICE

Délibération n°2018/004338

Rapport n°8.5 - Rapports sur le Prix et la Qualité de Service (RPQS) des principaux syndicats dissous au 1er janvier 2018 - Ex SIAEP Grandfontaine-Montferrand-Velesmes - Adduction en eau potable

**Rapports sur le Prix et la Qualité de Service (RPQS)
des principaux syndicats dissous au 1^{er} janvier 2018 -
Ex SIAEP Grandfontaine-Montferrand-Velesmes - Adduction en eau potable**

Rapporteurs : Denis JACQUIN et Frank LAIDIÉ, Conseillers communautaires
Commission : Conseil d'exploitation de la régie d'eau et d'assainissement

Inscription budgétaire
Sans incidence budgétaire

Résumé :

En vertu de l'article L2224-5 du CGCT, ce rapport annuel constitue une obligation légale pour le Président d'un établissement public qui doit le présenter chaque année à la Commission Consultative des Services Publics Locaux, puis à son assemblée.

Du fait du transfert de la compétence Eau à la CAGB au 1^{er} janvier 2018 et de la dissolution du SIAEP de Grandfontaine-Montferrand-Velesmes, c'est à la communauté d'agglomération qu'il revient d'établir et de présenter ce document pour 2017, dernière année d'exercice de la compétence par le syndicat.

Il contient des informations techniques et financières, ainsi que les indicateurs légaux qui permettent d'obtenir une vue d'ensemble de la qualité et des performances du service.

I. Caractérisation technique du service public

A. Organisation administrative du service

Le Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable de Grandfontaine-Montferrand le Château-Velesmes-Essarts regroupe les trois communes dont il porte le nom.

B. Estimation de la population desservie

4 050 habitants

C. Condition d'exploitation du service

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société GAZ et EAUX en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1^{er} novembre 2007 et qui prendra fin le 30 octobre 2018 (durée de 11 ans).

D. Avenants

N°	Date	Objet
1	28 novembre 2011	Mise en œuvre d'un système d'information géographique du patrimoine réseau Modification des tarifs du délégataire en conséquence
2	3 avril 2013	Obligation d'information des abonnés en cas de constat d'augmentation forte de la consommation Mise en place de la « télé-relève réseau fixe longue portée » pour le suivi en temps réel des consommations des abonnés Modification des tarifs du délégataire en conséquence
3	18 mai 2017	Prolongation d'un an de la durée du contrat

E. Prestations assurées dans le cadre du service

Les prestations confiées à la société Gaz et Eaux sont les suivantes :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	des branchements
Entretien	de l'ensemble des ouvrages, des branchements, des canalisations, des captages, des clôtures, des compteurs, des cuves et réservoirs, des équipements électromécaniques, des espaces verts, des forages, des ouvrages de traitement, du génie civil
Renouvellement	selon dotation et plan prévisionnel annexé au contrat et revu au besoin
Prestations particulières	mise à niveau des bouches à clé, traitement des boues, traitement et évacuation des boues exclusivité pour la création des branchements sur réseaux

NOTA : La collectivité prend à sa charge les investissements relatifs aux améliorations des réseaux et ouvrages.

F. Ressources en eau

	2016	2017	Variation
Total des prélèvements (m ³ /an)	213 150	234 424	+ 10 %

G. Nombre d'abonnements

2016	2017	Variation
1618	1650	+ 2 %

H. Volumes en distribution et vendus

Volumes [m³/an]	2016	2017	Variation
Volume produit	213 150	230 633	+ 8,2%
Volume importé	35	5 218	Pas significatif
Volume exporté	0	0	—
Volume mis en distribution	213 185	235 851	+ 10,6%
Volume vendu aux abonnés domestiques	Pas renseigné	Pas renseigné	
Volume vendu aux abonnés non domestiques			
Volume total vendu aux abonnés (*)	178 373	189 460	+ 6,2 %

(*) Volume constaté sur factures émises au cours de l'exercice

La consommation moyenne annuelle par abonné est de 115 m³. Elle était de 110 m³ en 2016.

La consommation moyenne journalière par habitant est de 128 litres.

I. Longueur du réseau

	2016	2017	Variation
Linéaire du réseau hors branchements en km	43	43	0 %

II. Tarification et recettes du service public

A. Fixation des tarifs en vigueur

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité. Jusqu'en 2017, c'est le comité syndical du SIAEP qui les votait.

En raison du transfert de la compétence eau potable à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon à compter du 1^{er} janvier 2018, les tarifs 2018 ont été votés par le Conseil Communautaire de la CAGB.

Les tarifs concernant la part de la société Gaz et Eaux sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Au 1^{er} janvier 2018, la formule d'indexation appliquée conduit à une variation de + 1 % de la part consommation par rapport aux tarifs de base établis au 1^{er} mai 2010.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujéti à la TVA (5,5 %).

B. Frais d'accès au service

La collectivité ne perçoit pas de frais d'accès au service.

Les frais d'accès au service perçus par l'exploitant s'élèvent à 40 € HT (valeur mai 2010).

C. Prix du service de l'eau potable

Le prix du service comprend :

- une partie fixe ou abonnement,
- une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable.

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les consommations sont payables semestriellement : la facture de janvier est établie au vu du relevé du mois de décembre précédent et celle de juillet sur estimation.

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau. Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1 ^{er} janvier 2016	1 ^{er} janvier 2017
Redevance de pollution domestique	0,29	0,29

D. Evolution du tarif de l'eau (prix Hors Taxes)

	1 ^{er} janvier 2016	1 ^{er} janvier 2017	Variation
Part de l'exploitant			
Abonnement (€/an)	42,24	42,24	0 %
Consommation (€/m ³)	0,69	0,69	+ 0,1 %
Part de la collectivité			
Abonnement (€/an)	16,60	16,60	0 %
Part proportionnelle (€/m ³)	0,32	0,32	0 %
Redevances Agence de l'Eau			
Prélèvement ressource en eau (€/m ³)	0,05	0,05	0 %
Pollution domestique (€/m ³)	0,29	0,29	0 %
TVA	5,5	5,5	0

Pour information, les tarifs 2018 votés par la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon sont les suivants (part collectivité) :

- abonnement : 16,66 €/an,
- consommation : 0,31 €/m³.

E. Facture d'un usager ayant une consommation de 120 m³ dans l'année (montants en €)

	1 ^{er} jan 2016	1 ^{er} jan 2017	Variation
Exploitant	125,61	125,76	0 %
Collectivité	55,54	55,54	0 %
Redevance « prélèvement ressource en eau »	6,60	6,60	0 %
Redevance de pollution domestique	34,80	34,80	0 %
TVA	12,24	12,25	0 %
Total [€ TTC]	234,79	234,95	0%

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 1,96 €/m³

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ : 0,0019 €/m³

F. Recettes d'exploitation

1. Recettes de la collectivité et autres organismes (Agence de l'Eau) :

	2016	2017	Variation
Recettes de vente d'eau encaissées sur l'exercice	143 520 €	148 180 €	+ 3,2 %

2. Recettes de l'exploitant

	2015	2016	Variation
Recettes de vente d'eau	191 030 €	200 050 €	+ 4,7 %
Autres recettes			
Recettes liées aux travaux à titre exclusif	13 560 €	22 170 €	+ 63 %
Produits accessoires	6 910 €	8 980 €	+ 30 %
Total des recettes	211 500 €	231 200 €	+ 9,3 %

III. Indicateurs de performance du service

A. Qualité de l'eau

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

B. Résultats du contrôle réglementaire :

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements non conformes	% de conformité
Conformité bactériologique	12	0	100 %
Conformité physico-chimique	6	0	100 %

C. Protection des ressources en eau

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau :

	0 %	aucune action
	20 %	études environnementale et hydrogéologique en cours
	40%	avis de l'hydrogéologue rendu
50 %	50 %	dossier déposé en préfecture
	60 %	arrêté préfectoral
	80 %	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
	100 %	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

D. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

Les grands ouvrages - réservoirs, stations de traitement, pompages... - ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice défini par l'arrêté du 2 mai 2007.

		Barème	Valeurs
Partie A	existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte hors branchements ;	10	10
	mise à jour du plan au moins annuelle	5	5
Sous-total A (1)		15	15
Partie B	informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau) ;	15	15
	connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15	12
Sous-total A+B (2)		45	42
Partie C	Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	10	10
	Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10	10
	Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	10	10
	Inventaire caractéristiques compteurs et références carnet métrologique	10	10
	Inventaire secteurs de recherche de perte d'eau	10	10
	localisation des autres interventions (curage, désobstruct°, renouvellement) ;	10	10
	définition et mise en oeuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans) ;	10	0
	Existence et mise en oeuvre d'une modélisation des réseaux	5	0
Sous-total C		75	60
TOTAL		120	102

(1) le total doit atteindre 15 points pour que le service puisse bénéficier des points supplémentaires de la partie B

(2) le total soit atteindre 40 points pour que le service puisse bénéficier des points supplémentaires de la partie C

E. Performance du réseau de distribution

- **Rendement du réseau de distribution** = (consommations comptabilisées + exportations + estimation consommations sans comptage + volume de service) / (volume produit + importations)

2014	2015	2016	2017
76,33 %	88,4 %	85,67 %	82,33 %

- **Rendement seuil**

Les dispositions de la loi Grenelle II imposent aux collectivités des objectifs de performance de leur réseau, sous peine de subir un doublement de la redevance pour prélèvement sur la ressource perçue par l'Agence de l'Eau (actuellement de 7 centimes par m³). Ainsi le Syndicat doit présenter un rendement de réseau supérieur, pour 2017, à **67,47 %**

Le rendement du réseau se situe donc bien au-dessus du seuil minimal réglementaire sur l'exercice 2017.

- **Indice linéaire des volumes non comptés**

	2013	2014	2015	2016	2017
Indice linéaire des volumes non comptés (m³/km.j) = (A-B) / (L/1000) / 365	/	3,96	1,53	2,21	2,96
A - Volume mis en distribution (m ³)	223 992	240 601	206 553	213 185	235 851
B - Volume comptabilisé sur l'année (m ³)	185 993	178 829	178 501	178 373	189 460
Longueur de canalisations de distribution (ml)	42 500	42 700	42 700	43 006	43 006

- **Indice linéaire de pertes en réseau**

	2013	2014	2015	2016	2017
Indice linéaire des volumes non comptés (m³/km.j) = (A-B) / (L/1000) / 365	2,2	3,65	/	1,94	2,65
A - Volume mis en distribution (m ³)	223 992	240 601	206 553	213 185	235 851
B - Volume consommé sur l'année (m ³)	190 473	183 641	182 632	182 637	194 177
Longueur de canalisations de distribution (ml)	42 500	42 700	42 700	43 006	43 006

F. Renouvellement des réseaux

Le taux moyen de renouvellement annuel des réseaux sur les 5 dernières années est de 0,4 % (2 % en 2013 et 0 % les années suivantes).

G. Taux d'occurrence des interruptions de service

Il est de 2,5 interruptions pour 1000 abonnés (il était de 1,8 en 2016).

H. Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés

Il est de 1 jour en 2017 et était de 2 jours en 2016

I. Durée d'extinction de la dette de la collectivité

Le syndicat n'avait pas de dette en 2017.

J. Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente :

Il est de 0,75 % en 2017.

K. Réclamations des usagers

Il existe un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues (tenu par Gaz & Eaux). Le taux de réclamation a été de 12,1 en 2017, il était de 8,7 pour 1000 abonnés en 2016.

Délibération du Conseil de Communauté du Jeudi 27 Septembre 2018

Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

IV. Financement des investissements du service

A. Travaux engagés au cours de l'année 2017

Objet des travaux	Montant de travaux (HT)	Subventions / Participations extérieures
Renouvellement de la canalisation chemin Orée du Bois à Vellesmes (collectivité)	15 000 €	/
Amélioration du réseau à Vellesmes-Essart (suppression, remise en service du réservoir; renforcement et renouvellement de canalisations sur 1010 mètres) (collectivité)	Etudes (travaux en 2018)	/
Réalisation de 16 branchements neufs (fermier)	A renseigner	/
Renouvellement de 15 compteurs (fermier)	A renseigner	/

B. Branchements en plomb

Il ne reste pas de branchements en plomb recensés qui soient à changer.

C. Etat de la dette

Le syndicat n'avait pas de dette en 2017.

D. Amortissements réalisés

	2015	2016	2017
Montant de la dotation aux amortissements	34 302 €	34 450 €	34 630 €

E. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

Objet des travaux	Montant de travaux (HT)	Subventions / Participations extérieures
Amélioration du réseau au niveau de Vellesmes-Essart (suppression, remise en service du réservoir; renforcement et renouvellement de canalisations sur 1010 mètres)	200 000 €	
Renouvellement de canalisation rue de Besançon à Montferrand	204 000 €	
Renouvellement de vannes chemin du Marquis à Grandfontaine	20 000 €	
Etanchéité du toit du réservoir de Montferrand	A étudier	

V. Actions de solidarité et de coopération décentralisée

A. Aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité

	2016	2017
Montants des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité	0 €	300 €
Nombre de demandes reçues	0	1

B. Opérations de coopération décentralisée

Sans objet.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau 2017 du Syndicat Intercommunal d'Eau de Grandfontaine-Montferrand-Velesmes.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 111

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le 11 OCT. 2018

Contrôle de légalité

